CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ARTONNE
Mercredi.19 Novembre 2025

COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14 NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS :12 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRÉS :1 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 13	L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi-19 novembre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Artonne s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion salle du conseil sous la présidence de Stéphane HOUSSIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le vendredi 14 novembre 2025

PRÉSENT(E)S (12) :
GISELE BERNARD
DAMIEN ROSSEEL
FABIENNE CHAUTY
CELINE DOUARIN
GAETAN DUBIEN
MARIE ANGE MERCIER
ALAIN FAUGERAS
SEBASTIEN GRAVIER
STEPHANE HOUSSIER
ROMAIN LEGRAND
NICOLAS MIALON
JEAN-PAUL VIVIER

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(E)S (1) :
KARINA MONNET

NON REPRÉSENTÉ(E)S (0) :

Secrétaire de séance :
Romain Legrand
Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H05

Validation du compte rendu du 17 septembre 2025

Adopté- à l'unanimité

1- PRÉSENTATION DES PETITS ÉPANOUIS

Rapporteur : Mme Afouet Nelly

Cette association à but non lucratif, basée à Artonne a pour objectif d'aider un orphelinat en Ouganda. L'association est un soutien financier mais également une aide pour former à l'hygiène.

L'orphelinat soutenu s'appelle Auntine Justine et abrite 32 orphelins. Une première intervention a permis un soutien d'équipement scolaire et d'aliments. Un prochain voyage permettra le dépôt d'habits, de chaussures…

Site web : https://www.despetitsepanouis.com; / despetits.epanouis@gmail.com

2 - DECISIONS MODIFICATIVES

Rapporteur : G. Bernard

Concernant l'éclairage du stade le compte spécifique remplace la décision modificative n°5, elle sera la n°6 (dépenses d'investissement), du compte 232313 au compte 204182 programme 108.

Adopté à l'unanimité

Concernant la traverse de Bicon (travaux prévus en janvier) le montant des travaux est d'environ 42 150 € TTC. Il convient de faire une décision modificative du programme 109 de 15 000 € au programme 57.

Adopté à l'unanimité

3 - REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC- GAZ

Rapporteur : S. Houssier

Le taux retenu est de 0,035 par mètre avec un coefficient de revalorisation de 1,42. La longueur est de 6359 mètres. Avec ces critères, le montant total est 458 €.

Adopté à l'unanimité

4 - ENCAISSEMENT CHEQUE

Rapporteur : S. Houssier

Suite au vol d'un véhicule communal Kangoo, l'assurance a remboursé la somme de 2808,93 €. Le chèque correspondant est à encaisser.

Adopté à l'unanimité

5 - POINT RÈGLEMENT ET TARIF

Rapporteur : S. Houssier

Forfait location à préciser du vendredi matin au lundi matin

Montant pour défaut de ménage = 150 €, si dégâts = 250 €

Pour rappel

Tarifs : 300 € pour extérieur, 125 € pour les habitants d'Artonne pour une journée en semaine

Tarifs : 250 € pour habitant d'Artonne, 600€ € pour extérieur pour week-end

Il faudra préciser que les feux d'artifice sont interdits

Adopté à l'unanimité

6 – CONVENTION -URBANISME – CC PLAINE LIMAGNE

Rapporteur : S. Houssier

La plupart des communes intervenait par le biais de l'ADIT (instruction).

La Communauté de Communes souhaite gérer le service d'instruction du PLUi. La commune a déjà validé ce principe. Les statuts doivent évoluer en ce sens Une convention est à valider entre la Communauté de Communes Plaine Limagne et la Commune d'Artonne. Le coût serait 20 à 30 % inférieur par rapport à l'ADIT.

Adopté à l'unanimité

7 – CREMA DÔME

Rapporteur : S. Houssier

La commune est consultée pour un avis consultatif. Il est prévu l'installation d'un crématorium pour animaux domestiques de compagnie dans la zone d'activités de Julhat à Aigueperse. Aucune remarque n'est formulée pour le moment.

Adopté à l'unanimité

8 - MISE A JOUR DES STATUTS DE CCPL

Rapporteur : S. Houssier

Voie verte : ajout de l'entretien dans les statuts de la Communauté de communes sur la voie verte. Les statuts ne mentionnaient que l'aménagement ou le soutien à l'aménagement de voies vertes.

Adopté à l'unanimité

9 - DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

Rapporteur : S. Houssier

Territoire d'Energie :

Vol de câble électrique rte de St Agoulin, rue de Chambriat : 50 % sera pris en charge par Territoire d'Energie. La prise en charge communale sera de 9 500 € pour un linéaire de 756 ml et de 256 ml (1012 ml).

Adopté à l'unanimité

Haies – Les Choses : La commune souhaite mettre en place une haie au-dessus du cimetière, estimée à 2 658,72 € HT. Une prise en charge est possible par le Département (80 %). Il est proposé de valider cette subvention.

Adopté à l'unanimité

10-INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : S. Houssier

Travaux Bicon : Une mise en place de 2 plateaux est prévue de 10 m de long en face du château et vers l'entrée Ouest

Rue Du Clos : Les travaux d'éclairage sont prévus entre janvier et février.

Secrétariat : Christelle quitte son poste en janvier. La Municipalité va rechercher un poste de secrétariat.

Associations : Deux sollicitations : un concert de Gospel (APEL) et une sollicitation de fabrication de maillot pour la Pétanque. Pas de suite en 2025. A prévoir sur le budget en 2026.